



COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

.....
CONFÉRENCE DES CHEFS D'ÉTAT

.....
**PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS DE LA CEMAC
(PRAFI-CEMAC)**

.....
PRÉSIDENT DEDIEE

.....
COMITE DE PILOTAGE

AVIS A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 001/25/CEMAC/CCE/PRAFI-CEMAC

**AVIS A MANIFESTATION D'INTÉRÊT EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET DE
CONSULTANTS POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROGRAMME D'AMÉLIORATION
DU FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS DE LA CEMAC (PRAFI-CEMAC).**

1. La Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) est une Organisation internationale régionale, créée en 1994 pour prendre le relais de l'Union Douanière et Économique de l'Afrique Centrale (UDEAC). Elle est devenue opérationnelle à la suite de la Déclaration de Malabo de 1999 et regroupe les six (6) États membres suivants, cités par ordre alphabétique : Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Équatoriale et Tchad.
2. La CEMAC a pour mission de promouvoir la paix et le développement harmonieux des États membres, dans le cadre de l'institution de deux Unions, une Union Économique et une Union Monétaire. Chacune des deux Unions dispose d'Institutions spécialisées concourant à la réalisation des objectifs de la Communauté.
3. La CEMAC est structurée autour de cinq (5) Institutions, sept (7) Organes et seize (16) Institutions Spécialisées et Agences d'Exécution, réparties géographiquement et principalement dans les capitales de chacun de ses États membres.
4. La Conférence des Chefs d'Etat, tenue en session extraordinaire le 9 avril 2024, a donné mandat à **Son Excellence OBIANG NGUEMA MBASOGO, Président de la République de Guinée Équatoriale**, d'engager toute réflexion visant à proposer des réformes en vue de garantir le fonctionnement optimal des Institutions de la CEMAC.
5. Pour réaliser sa mission, le Président Dédieé a signé, le 11 juillet 2024, la Décision N° 06/24-CEMAC-CCE-SE Portant Création, Organisation et Fonctionnement du Comité de Pilotage (COFIL) chargé de mener une réflexion en vue d'améliorer le fonctionnement des Institutions de la CEMAC. Le COFIL est appuyé par une Cellule de Suivi et un Secrétariat Technique.
6. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce Programme d'Amélioration du Fonctionnement des Institutions de la CEMAC (PRAFI-CEMAC), il est lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) à l'attention des Cabinets qualifiés pour fournir une assistance technique.
7. L'objectif général de la mission est d'évaluer la gouvernance et l'efficacité des Institutions, Organes, Institutions Spécialisées et Agences d'Exécution de la Communauté, et proposer des réformes en vue de garantir leur fonctionnement optimal, conformément aux objectifs du PRAFI-CEMAC.

8. De manière spécifique :

- (i) établir le diagnostic institutionnel, organisationnel et fonctionnel des institutions communautaires;
- (ii) dresser le bilan du Programme des Réformes Institutionnelles (PRI) engagé depuis 2006 ;
- (iii) procéder, au regard des déséquilibres constatés dans l'application du principe de rotation intégrale par ordre alphabétique des Etats membres au niveau des postes des Premiers Responsables des institutions communautaires, à des simulations sur une période d'au moins trente ans, et proposer des mesures correctrices ainsi que des ajustements de l'Acte Additionnel y afférent ;
- (iv) formuler, de façon plus globale, des propositions de mesures générales et spécifiques pertinentes ainsi que des mesures susceptibles d'améliorer, au regard de la pratique, des enseignements tirés des expériences comparées des Organisations similaires et du contexte actuel, le fonctionnement des Institutions communautaires, en vue de consolider l'impact des réformes engagées sur l'intégration de la CEMAC ;
- (v) définir une feuille de route de mise en œuvre des mesures et réformes identifiées ;
- (vi) concevoir un dispositif de suivi-évaluation des réformes institutionnelles de la Communauté ;
- (vii) Assister le Secrétariat Technique du PRAFI-CEMAC dans la réalisation de ses attributions.

9. Le Consultant devra être une structure spécialisée de type Cabinet Conseils ou bureau ayant ou dont les responsables ont une expérience dans la réalisation de missions de diagnostic organisationnel, d'évaluation des risques et d'évaluation de la gouvernance dans le secteur public, ainsi que de réformes institutionnelles.

Une excellente connaissance du cadre institutionnel de la CEMAC, serait un atout déterminant. Le Cabinet de Consultants doit disposer d'une équipe complète et compétente dans les domaines des problématiques du droit communautaire, d'audit des organisations et de suivi-évaluation.

10. Au terme de la mission, le Consultant devra notamment :

- proposer les modalités de fonctionnement efficace des instances du PRAFI-CEMAC, ainsi que la méthodologie et les outils de travail à mettre en place ;
- établir le bilan du Programme des Réformes Institutionnelles de la CEMAC ;
- présenter le rapport sur les dysfonctionnements relevés dans les domaines institutionnel, organisationnel et fonctionnel de la CEMAC ;
- présenter des scénarios pour la répartition équilibrée des postes entre les Etats au sein des institutions communautaires (durée des mandats, modalités de désignation, etc....) ;
- dresser un rapport incluant les propositions de réformes pour la bonne gouvernance et le fonctionnement optimal des Institutions, Organes, Institutions Spécialisées et Agences d'Exécution de la Communauté, ainsi qu'un plan de mise en œuvre ;
- définir les indicateurs de performance ainsi qu'une matrice de suivi-évaluation des actions à mettre en œuvre.

11. En vue de la constitution d'une liste restreinte, le PRAFI-CEMAC invite les cabinets ayant une expérience confirmée dans le domaine identifié à manifester leur intérêt à fournir les prestations décrites ci-dessus.

12. Les candidats intéressés doivent fournir, en français, les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour les prestations attendues, notamment :

- ✓ une présentation générale (brochure de présentation, domaines de spécialisation, effectifs et profil du personnel) ;
- ✓ une expérience avérée dans l'accompagnement d'institution régionale ou internationale, principalement en Afrique Centrale ;
- ✓ une expérience en réforme institutionnelle, gouvernance et gestion publique ;

A cet effet, ils doivent :

- ✓ disposer d'une équipe pluridisciplinaire maîtrisant les enjeux de l'intégration régionale ;

- ✓ présenter les références des missions similaires et leurs justificatifs (première page et page de signature du contrat, attestation de bonne exécution, tout autre preuve probante) ;

Les informations fournies doivent être précises et vérifiables. Le PRAFI-CEMAC se réserve le droit de vérifier l'authenticité des informations communiquées.

13. Les candidats doivent fournir un dossier administratif qui comprend : le Statut, un extrait du registre du commerce, une attestation de conformité fiscale datant de moins de 3 mois, un certificat de non-faillite datant de moins de 3 mois et une attestation de domiciliation bancaire.
14. Les appréciations porteront notamment sur l'expérience générale et l'expérience spécifique du consultant selon les critères suivants :

Critères d'évaluation	Sous-critères	Notes pondérées maximales
Expérience générale du Cabinet (sur les dix dernières années).	Expérience dans la réalisation de missions de diagnostic organisationnel, d'évaluation des risques et d'évaluation de la gouvernance : 15 Points ----- Expérience de l'équipe pluridisciplinaire maîtrisant les enjeux de l'intégration régionale : 20 points	35 points
Adéquation entre la mission et l'expérience spécifique.	Expérience dans l'accompagnement d'institution régionale ou internationale, notamment en Afrique : 15 points ----- Une expérience en réforme institutionnelle, gouvernance et gestion publique dans une institution régionale ou internationale en Afrique Centrale : 25 points ----- Avoir participé à l'audit dans une des institutions de la Communauté. 10 points	50 points
Dossier administratif et Connaissance de la CEMAC.	Composition du Dossier Administratif : 5 points ----- Connaissance de l'organisation et du fonctionnement de la CEMAC : 10 points	15 points
Total des points		100

15. Seuls les Cabinets présélectionnés seront contactés pour fournir les propositions d'offres techniques et financiers.
16. Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires par mail à l'adresse suivante : prafi-cemac@cemac.int
17. Les manifestations d'intérêt doivent être rédigées en français ou traduites en français lorsqu'elles sont établies en une autre langue de travail de la Communauté. Elles seront transmises uniquement par courriel aux adresses ci-dessus, au plus tard le **27 JUL 2025** à 12 h 00, heure locale (**Malabo, GMT+1**) avec accusé de réception et devront porter la mention : « **Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un Consultant pour l'assistance technique au PRAFI-CEMAC** ».

Fait à Malabo, le **10 JUL 2025**

LE PRÉSIDENT,



Lucas ABAGA NCHAMA